



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 avril 2011	L'an deux mil onze Le 21 avril à dix neuf heures cinq Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Claude JAMET, Maire
Date d'affichage du compte rendu 28 avril 2011	En exercice : 18
Nombre de Conseillers En exercice : 18 Présents : 14 Votants : 17	Étaient présents : Claude JAMET, Casimir WROBEL, Olivia BRUCY, Jean Luc DESCHAMPS, Marilyne DRINKINE, Christian AUBOURG, Martine DUPUIS, Cendrine FROMAGER, Sébastien MASSE, Alain FOURNIER, Michèle GROSSET, Michel RODRIGUES, Juliette GUIRAL, Jean Pierre GAZON (14) Absents ayant donné pouvoir : Magali BORG à Olivia BRUCY, Ludovic DEHON à Cendrine FROMAGER, Orlando VIEIRA à Christian AUBOURG (3) Absent : Segundo COFRECES (1) Cendrine FROMAGER a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 2011.01 Désignation du secrétaire de séance
2011.02 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010

FINANCES COMMUNALES

- 2011.03 Adoption du Compte administratif année 2010
2011.04 Adoption du compte gestion année 2010
2011.05 Affectation résultat M14 Budget communal année 2011
2011.06 Vote des trois taxes année 2011
2011.07 Budget Primitif communal année 2011
2011.08 Vote des Subventions
2011.09 Demande de subvention fonds départemental E.C.O.L.E.
2011.10 Demande de subventions DETR
2011.11 Admission en non valeur
2011.12 Participation financière à la Croix Rouge au profit des sinistrés du Japon
2011.13 Participation de la commune aux frais de réparation d'un véhicule des Restos du Coeur
2011.14 Participation financière célébration des 130 ans de la Mutuelle de Bagneaux sur Loing
2011.15 Participation financière pour l'implantation d'un poteau incendie
2011.16 Indemnité pour le gardiennage de l'église St Léonard

INTERCOMMUNALITE

- 2011.17 Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Nemours

- 2011.18 Modification des représentations au sein de certains syndicats intercommunaux
 2011.19 Motion relative au soutien du commerce de proximité Moncourtois
 2011.20 Motion d'amitié et de soutien au peuple Japonais

SECURITE

- 2011.21 Avant-projet de mutualisation des agents de police municipale

ENFANCE

- 2011.22 Organisation du stage sportif pour la période de juillet 2011

INFORMATION / QUESTIONS DIVERSES / REMERCIEMENTS

2011.01 - Désignation du secrétaire de séance

A L'UNANIMITE, DESIGNE Cendrine FROMAGER en qualité de secrétaire de séance.

2011.02 - Approbation du procès verbal de la séance du 13 décembre 2010

Le procès verbal de la séance du 13 décembre 2010 est approuvé à l'UNANIMITE.

FINANCES

2011.03 - Approbation du compte administratif 2010

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Prévues	Réalisées
	3 928 000.00 €	2 379 631.86 €
Recettes	3 928 000.00 €	3 104 072.85 €
	Excédent 2010	724 440.99 €
	Excédent reporté 2009 compte 002	813 177.58 €
	Total de l'excédent	1.537 618.57 €

Section d'investissement :

Dépenses	Prévues	Réalisées
	1 635 000.00 €	938 499,06 €
Recettes	1 635 000.00 €	828 662.87 €
	Déficit 2010	- 109 836.19 €
	Déficit reporté 2009 (001)	- 360 378.88 €
	Total déficit	- 470 215.07 €

Soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour + 1 537 618.57 €
Et,
Un solde d'exécution de la section d'investissement pour - 470 215.07 €.

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :
POUR : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 1 (M. Claude JAMET)

2011.04 - Adoption du compte de gestion 2010

A L'UNANIMITE, ADOPTE le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2010 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2010

Ainsi le résultat d'exécution du budget unique se présente comme suit

Résultat de clôture 2010

Investissement	- 470 215.07
Fonctionnement	1 537 618.57
Résultat	1 067 403.50

2011.05 - Affectation du résultat M14 Budget Primitif

A L'UNANIMITE, AFFECTE le résultat 2010 du budget de la commune comme suit :

Compte 1068 : 380 148.07 €
Compte 002 : 1 157 470.50 €
Compte 001 : 470 215.07 €

2011.06 - Vote des trois taxes et du produit fiscal pour l'année 2011

A L'UNANIMITE, VOTE les taux d'imposition pour l'année 2011 et **FIXE** le produit fiscal attendu

	TAUX N-1	TAUX N	BASES N	PRODUIT N
TH	11.18	11.18	1 382 000	154 508
FB	15.54	15.54	3 603 000	559 906
FNB	36.93	36.93	23 800	8 789
			TOTAL	723 203

2011.07 - Vote du budget primitif 2011

A L'UNANIMITE, ADOPTE le Budget Primitif Commune 2011 et **DIT** que le budget est voté au niveau des chapitres

2011.08 - Vote des subventions 2011

A L'UNANIMITE, ATTRIBUE les subventions aux différentes associations et organismes pour l'année 2011 selon le tableau ci-dessous.

ORGANISMES	BUDGET 2011
6574 Subventions organismes associatifs	
A.A.V.I.M. Aide aux Victimes Médiation Judiciaire	1 210.00
Amicale Sportive et Culturelle Policiers Vallée du Loing	100.00
Association Contrôle Judiciaire A.C.J.U.S.E.	100.00
Association Donneurs de Sang	150.00
Comité Ent. Coordin. Ass. Anciens Combat. Et victimes de Guerre	350.00
Association. Enfants Zlynka-Tchernobyl	500.00
Le Point du Jour	250.00
La Ligue contre le Cancer	200.00
CLIC Soutien Nemours	300.00
Coopérative scolaire Ecole Maternelle	2 130.00
Classe de découverte Ecole Maternelle	1 350.00
Coopérative scolaire Ecole Elémentaire	3 433.00
Croix Rouge Française	1 000.00
Entente Baigneaux Nemours St-Pierre	30 000.00
FNACA	100.00
Féd. Nat. Accidentés du Travail et Handicapés	150.00
Géne Nemours et Environs	310.00
Harmonie de Nemours	100.00
Handisport (Comité Département. S et M)	100.00
Jeunes Sapeurs Pompiers	100.00
Loisirs et Bienfaisance	22 000.00
Office du Tourisme de Nemours	400.00
Papillons Blancs	50.00
Perce-Neige	150.00
Radio oxygène	1 658.00
Refuge SPA de Vaux-le Pénil	100.00
Restaurants du Cœur	1 500.00
Secours Catholique	400.00
Secours Populaire Français	500.00
Société de Chasse de Baigneaux	2 000.00
Société de Pêche de Baigneaux «La Vandoise et Le Gardon »	500.00
Téléthon	250.00
Union Sportive Nemours Saint-Pierre (Section Athletisme)	150.00
657362 - Centre Communal d'Action Sociale	
Subvention CCAS	8 600.00

ATTRIBUE les subventions ci-dessous pour l'année 2011

ORGANISMES	BUDGET 2011
6574 Subventions organismes associatifs	
Association Sportive Balnéolitaine	32 000.00

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (M. AUBOURG)

ORGANISMES	BUDGET 2011
6574 Subventions organismes associatifs	
Comité des Fêtes	32 000.00

Le vote a lieu à main levée et donne le résultat suivant :

POUR : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (M. JAMET)

2011.09 - Demande de subvention fonds départemental E.C.O.L.E

A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention, auprès du Conseil Général dans le cadre du fonds départemental E.C.O.L.E, pour la réalisation des travaux de son école maternelle et son école élémentaire, pour un coût total estimé à 51 086.96 € HT, à savoir :

- Ecole élémentaire : travaux de menuiserie (remplacement des fenêtres de la bibliothèque et de la porte d'entrée)
- Ecole maternelle : réfection de la toiture du préau, remplacement de l'escalier d'issue de secours, travaux de sol des aires de jeux de la cour

2011.10 - Demande de subventions DETR

A L'UNANIMITE

ACCEPTTE les projets de travaux suivants ainsi que l'ordre de priorité fixé :

Priorité n° 1 : travaux d'aménagement des cimetières (35% subventionnable au titre de la DETR)

- Installation d'un columbarium 3 200 € HT
- Aménagement d'un jardin du souvenir 3 560 € HT
- Aménagement d'un ossuaire 6 080 € HT

Priorité n° 2 : réhabilitation des écoles maternelle et élémentaire (30% subventionnable)

- Travaux de menuiserie visant à améliorer l'isolation du bâtiment (fenêtres et porte d'entrée de la bibliothèque) 12 924 € HT
- Réfection de la toiture du préau de l'école maternelle et pose d'un interphone et clavier codé pour le portail d'accès à l'école visant à sécuriser et protéger les enfants - 14 278.52 € HT

Priorité n° 3 : travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers (40% subventionnable)

- Réfection de la peinture et rebouchage des fissures des murs extérieurs de notre église St Léonard 2 472.20 € HT

Priorité n° 4 : travaux visant à l'installation de systèmes de vidéo protection dans le cadre du programme de sécurité et de protection des personnes du camping municipal pour un montant hors taxes de 2 472 € (40% au titre de la DETR)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2011 et à **SIGNER** tout document nécessaire à la réalisation des opérations référencées.

2011.11 - Admission en non valeur

A L'UNANIMITE, DECIDE d'accepter l'admission en non valeur pour un montant de 0.20 €.

2011.12 - Participation financière à la Croix Rouge au profit des sinistrés du Japon

A L'UNANIMITE, AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de MILLE EUROS pour les sinistrés du Japon

DIT que les fonds seront versés à la Croix Rouge Française - catastrophe Japon 2011

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles

2011.13 - Participation de la commune aux frais de réparation d'un véhicule des Restos du Cœur

A L'UNANIMITE

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS à l'association les Restos du Cœur de Nemours

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la subvention directement au garage DARVAULTOIS en règlement partiel de la facture n° 305495

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011

2011.14 - Participation financière pour la célébration des 130 ans de la Mutuelle de Bagneaux sur Loing

A L'UNANIMITE, ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle de QUATRE MILLE EUROS à la Mutuelle de Bagneaux sur Loing pour ses 130 années d'existence

2011.15 - Participation financière pour l'implantation d'un poteau incendie

A L'UNANIMITE, ACCEPTE de participer à concurrence de cinquante pour cent des frais restants à la charge de la commune de Fay les Nemours soit **DEUX MILLE QUATRE CENTS TREIZE EUROS ET 30 CTS HT**, sous réserve de l'obtention de la dotation globale d'équipement pour cette opération, pour l'implantation d'un nouveau poteau d'incendie visant à desservir la route de Bougligny - Petit Bagneaux et le début de la rue Grande.

2011.16 - Indemnité pour le gardiennage de l'église St Léonard

A L'UNANIMITE, REVALORISE de 0.49 % l'indemnité pour le gardiennage de l'église St Léonard située sur la commune de Bagneaux sur Loing soit une indemnité de 119.55 € pour l'exercice 2011 allouée au Père Jean Claude CADET

INTERCOMMUNALITE

2011.17 - Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Nemours

A L'UNANIMITE, APPROUVE la modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes du pays de Nemours comme suit :

« ARTICLE IV Compétences de la Communauté de communes

La Communauté de communes est compétente dans les domaines suivants :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

→ Aménagement de l'espace

- Planification territoriale : élaboration, approbation, révision et suivi du SCOT et du schéma de secteur ;
- Réponse à des missions dans le cadre des missions d'études intercommunales liées à la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbains) et au plan de déplacements urbains ;
- Emission d'un avis dans le cadre des procédures de consultation prévues par le Code de l'Urbanisme, sur l'élaboration et la révision des Plans d'occupation des sols des Communes de l'aire de la Communauté de Communes ;
- Aménagement et gestion de ZAC et réserves foncières d'intérêt communautaire ;
- Exercice du droit de préemption dans le cadre d'une compétence exercée par la Communauté de Communes, et ce après délégation de la ou des Communes concernées.

→ Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- Etudes, création, aménagement, gestion, promotion-commercialisation, entretien et requalification des Zones d'Activités Economiques d'intérêt communautaire.
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire :

- Animation économique du territoire : accueil et accompagnement des porteurs de projet et des entreprises, animation d'un réseau de chefs d'entreprises, accompagnement des candidats individuels au FISAC.
- Actions de promotion et de prospection économiques favorisant l'implantation d'entreprises sur le territoire.
- Actions d'aide économique aux entreprises dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités territoriales.
- Etude et préconisations d'actions de requalification des Zones d'activités économiques du territoire communautaire.

COMPETENCES OPTIONNELLES :

à Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie

Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Actions relatives à la rivière le Loing :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement,
- La défense contre les inondations,
- La lutte contre la pollution,
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile,
- La valorisation et la répartition des ressources en eau, en fonction des différents usagers, agriculture, industrie, pêche et de la production d'énergie, des transports du tourisme, des loisirs et des sports nautiques, ainsi que toutes autres activités humaines légalement exercées,
- Et plus généralement toute action prévue par la « loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et le Code de l'Environnement.

à Action sociale d'intérêt communautaire

Réalisation d'une étude des besoins en matière d'Enfance-Jeunesse.

Accompagnement d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté de communes, dans le cadre de la Mission locale.

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

Elaboration du PLH, réalisation, suivi et évaluation du programme d'action du PLH.

à Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Réalisation d'une étude préalable à l'éventuel transfert des équipements sportifs structurants à l'échelle intercommunale.
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements et terrains appartenant au Syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement des collèges de Nemours et de Saint-Pierre Les Nemours et des installations sportives scolaires.
- Mise à disposition d'équipements sportifs utilisés par les collégiens
- Transport et accueil des élèves des écoles primaires à destination de la piscine Tournesol
- Mise à disposition aux associations sportives et accueil du public des structures sportives sur les communes de Nemours et Saint-Pierre Les Nemours appartenant au Syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement des collèges de Nemours et de Saint-Pierre Les Nemours et des installations sportives scolaires.
- La construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ne sont pas concernés et restent de la stricte compétence des communes.

à Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Aménagement et gestion des parkings d'intérêt communautaire. »

LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES :

Le tourisme

- Elaboration d'un schéma touristique intercommunal : réalisation d'une étude patrimoniale, définition de l'identité touristique du territoire et proposition de préconisations pour le développement touristique du territoire.
- Animation touristique : mise en relations des acteurs du tourisme, lancement et promotion de produits touristiques en partenariat avec les Offices de tourisme existants et avec les territoires voisins, réalisation d'un agenda culturel intercommunal.
- Développement de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire : orientation et accompagnement des porteurs de projets et des établissements déjà existants; réflexions sur une valorisation de l'offre d'hébergement touristique.
- Réalisation d'aménagements touristiques d'intérêt communautaire.

Etude sur la mutualisation des moyens humains et matériels des communes-membres et de la Communauté de communes.

Le transport

Transports public de voyageurs et transport scolaire sur le périmètre intercommunal :

D'une part transport des élèves fréquentant les établissements primaires de :

LA CHAPELLE LA REINE, NANTEAU SUR LUNAIN, NEMOURS, NONVILLE, PALEY, POLIGNY, REMAUVILLE, ROSIERS, SAINT PIERRE LES NEMOURS, SOUPPES SUR LOING, TREUZY LEVELAY, VILLEMARECHAL, VILLEMER

Et d'autre part transport des élèves fréquentant les établissements secondaires et techniques suivants : AVON, CHAMPAGNE SUR SEINE, FONTAINEBLEAU, HERICY, NEMOURS, MONTERAU FAULT YONNE, SAINT PIERRE LES NEMOURS, VARENNES SUR SEINE.

Le transport des usagers sur le réseau urbain TRANS VAL DU LOING à destination de la gare S.N.C.F. de Saint Pierre lès Nemours, ainsi que le transport de voyageurs commerciaux sur le réseau S.T.I.L.L. à destination des gares S.N.C.F. suivantes : AVON, SAINT PIERRE LES NEMOURS, SOUPPES SUR LOING, VENEUX LES SABLONS, MONTEREAU FAULT YONNE. »

2011.18 - Modification des représentations au sein des syndicats intercommunaux des Transports du Sud Seine-et-Marne, pour la construction et le fonctionnement des collèges de Nemours et de St Pierre les Nemours et des installations sportives scolaires, pour la collecte et le traitement des résidus ménagers

A L'UNANIMITE

MODIFIE les délibérations n° 4, 5 et 7 du 14 mars 2008 en désignant comme représentants de la commune :

- pour le Syndicat Intercommunal des Transports du Sud Seine-et-Marne :
 1. M. Christian AUBOURG, anciennement suppléant, devient titulaire en lieu et place de M. Claude JAMET
 2. M. Casimir WROBEL est désigné en qualité de suppléant en lieu et place de M. Christian AUBOURG

- Pour le Syndicat Intercommunal pour la construction et le fonctionnement des collèges de Nemours et de St Pierre les Nemours et des installations sportives scolaires :
 1. M. Jean Pierre GAZON remplace M. Claude JAMET en qualité de représentant titulaire

- Pour le Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des résidus ménagers :
 1. Monsieur Sébastien MASSE remplace M. Claude JAMET en qualité de représentant titulaire

2011.19 - Motion relative au soutien du commerce de proximité Moncourtois

A L'UNANIMITE

EMET le vœu qu'un projet de reprise de l'Ecomarché de Moncourt voit le jour au plus vite afin de garantir la continuité de la vie économique et sociale locale.

EST FAVORABLE d'apporter son aide et son plein soutien aux efforts quotidiens entrepris par M. le Maire de Moncourt-Fromonville et son conseil municipal dans la recherche d'une enseigne commerciale qui viendra se substituer à la brutale disparition de l'actuel Ecomarché.

2011.20 - Motion d'amitié et de soutien au peuple Japonais

A L'UNANIMITE, APPROUVE la motion d'amitié et de soutien au peuple japonais initiée par la Communauté de Communes du Pays de Nemours qui invite les bonnes volontés à s'adresser aux « Amis de Grez sur Loing » qui coordonneront les actions d'aide au profit de nos amis japonais et de la reconstruction de leur pays.

SECURITE

2011.21 - Avant-projet de mutualisation des agents de police municipale

Il est présenté au conseil municipal les lignes directrices d'un projet de convention visant à mutualiser les agents de police municipale pour des événements ponctuels.

ENFANCE JEUNESSE

2011.22 - Organisation du stage sportif pour la période de juillet 2011

A L'UNANIMITE

INSTAURE un accueil pour les enfants de la commune et ceux de Fay les Nemours scolarisés sur la commune, âgés de 6 à 16 ans, dans le cadre d'activités physiques et sportives pour la période du 4 au 29 juillet 2011

MODIFIE le règlement du stage d'accueil d'été conformément au projet annexé

DIT que six postes, au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, ont déjà été créés au tableau des effectifs pour répondre aux besoins de recrutement à temps complet du personnel d'animation nécessaire au bon déroulement du stage.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011

La séance est levée à 20h30

Le Maire,

Claude JAMET